



Es qu'une agence avec un particulier à le droit de faire ca?

Par **Emyline**, le **19/03/2013** à **10:57**

Bonjour,

nous avons un appartement en location avec nos deux noms sur le bail. Après une séparation j'ai quittée l'appartement je suis allée voir l'agence pour qu'elle me retire du bail. Elle m'a d'ailleurs fait un papier, pour mon organisme d'électricité que j'ai voulu résilier, qui stipule que je suis bien partie de l'appartement à telle date.

cela fait maintenant presque 1an. Je viens de découvrir que mon ex ami avait déposé un dossier pour récupérer l'appartement juste à son nom. mais ce dossier lui a été refusé.

L'agence ne c'est pas embeter et elle continue de lui fournir l'appartement avec l'ancien bail (celui ou j'apparais).

après prise de contact avec celle ci elle m'a dit que comme son dossier n'avait pas été accepté je resté cautionnaire solidaire car temps qu'il n'a pas donné congé de l'appartement on ne peut rien faire.

j'aimerais savoir si ils sont en droit de faire ca? Car si jamais il ne paye pas le loyer c'est chez moi que l'agence viendra chercher ses sous.